

QUE VOUS AT DISES

NOUS VOUS DISONS

DECEMBRE 2015

N°4

CAUPENNE-D'ARMAGNAC

«Vous pouvez arracher l'homme du pays, mais
vous ne pouvez pas arracher le pays du coeur de
l'homme.»

John Dos Passos, Bilan d'une nation.



Sommaire

Informations municipales

- Nouvelle employée communale
- Travaux des églises
- Désherbeur thermique
- ERDF
- Recensement
- Cimetières
- 11 novembre
- T.A.P
- Festival Bis'AR
- Les journées du patrimoine
- Les chantiers des jeunes
- Inauguration du très haut débit
- Accessibilité
- Environnement
- Les vœux à la population

Diffuser l'information

- Attention arnaque
- Smartphone au volant
- La gestion des bords de route
- ERDF numéro utiles aux abonnés
- L'élagage des lignes
- Notification officielle

Règlementation

- Attention aux chiens
- Permis de construire
- Conciliateur de justice
- Nid de frelons

La Vie associative

- Le comité des fêtes
- Le Foyer Rural
- Le Réveil Caupennois
- Les Caups's Country
- L'ASA d'irrigation
- La société de chasse

Un lieu, une histoire

- Chez Pâquerette et Raoul VOYER

Qui sont ces caupennois

- La famille Chevalier

Espace détente

- Confiture de potiron à l'orange
- Gâteau de pomme de terre
- Volaille à la sauce dodine



Après le choc des attentats et la réponse politique forte que constitue l'état d'urgence en tant que citoyens et en tant qu'acteurs de la démocratie sociale nous nous devons de veiller à renforcer notre cohésion sociale.

Notre pays a réagi et a prouvé qu'il était un pays de droits, de devoirs et d'unité plurielle, nous devons toujours continuer de nous battre afin de conserver cet acquis.

Lors de cette journée très particulière du 13 novembre 2015 notre village est devenu le 1^{er} village numérique du Gers, cette réalisation va pouvoir donner de nouveaux espoirs en termes de rapidité de communication et de confort d'utilisation mais aussi pour le développement économique ainsi que pour les écoles du regroupement pédagogique. Notre village vient d'acquiescer le Très Haut Débit et va ainsi connaître cette révolution que l'on pensait réservée aux grandes métropoles.

Au sein de la commune nous avons poursuivi nos travaux afin d'améliorer sans cesse votre vie au quotidien mais cette fin d'année a été principalement occupée par le débat sur le projet de schéma territorial proposé par le préfet. Sachez que votre municipalité a affirmé que dans ce redécoupage la commune de Caupenne d'Armagnac ne s'y retrouvait pas et a donc voté unanimement contre celui-ci.

Ce numéro 4 de « QUE VOUS AT DISES » vous informera des actions communales passées et à venir mais il vous proposera aussi le calendrier des rencontres sur les prochains mois, auxquelles vous êtes tous espérés.

Ces derniers mois ont été riches en rencontres culturelles et festives au sein de notre commune je voudrais remercier tous les bénévoles qui ont agrémenté cet été et cet automne 2015, mais aussi les Caupennoises et Caupennois qui se sont joint à eux et qui nous ont permis de vivre ensemble.

Chers administrés je vous souhaite une bonne lecture, de joyeuses fêtes de fin d'année et surtout une bonne et heureuse année 2016.

Patrick GUICHEBAROU



Les brèves ...

- *Nouvelle employée communale*

Mme Florence BRESCON a été nommée agent d'entretien au 1/09/2015 suite à la démission de Mme Carol BROWN. Elle est domiciliée à Cantiran au lieu-dit « Peirrot ».

Ce poste de douze heures semaine, comprend :

- l'entretien des locaux (mairie, salles des fêtes et des associations, école et cantine, les églises avant cérémonie)



- *Travaux des églises*

Dans le cadre du marché public la SARL DESPAUX de Vic-Fezensac a été retenue pour le lot gros œuvre et l'entreprise BATTAGLIA de Nogaro pour le lot peinture. La commune a sollicité des subventions auprès de la région, du département et de

l'état (DETR)*. De plus la commune a contracté un prêt dans l'attente de la récupération de la TVA afférente à ces travaux.

Les travaux de l'église d'Espagnet seront réalisés début 2016.

*DETR : Dotation d'Equipements Territoires Ruraux

- *Désherbeur thermique*

L'usage des produits phytosanitaires doit être restreint au maximum : ils ne devront plus, à terme, être utilisés sur des surfaces à risques élevés. Néanmoins, certains traitements restent aujourd'hui possibles. Afin de cadrer au maximum les interventions chimiques, une réglementation existe : afin de protéger l'environnement, ainsi que les utilisateurs et applicateurs de produits.

La commune, dans le cadre d'une démarche écologique, va se doter d'un « Désherbeur thermique ». Une demande de subvention a été déposée auprès des services de l'agence de l'eau.

- **ERDF**

Que peut-on dire des travaux réalisés ?

- 4 postes HTA, BT ont été nouvellement placés et remplacent d'anciens postes aériens, à cela s'ajoute une armoire de manœuvre qui sectorise le départ et permet un tronçonnement plus facile du réseau.
- 5180 mètres de réseau HTA souterrain, décomposé en 4952 mètres de câble souterrain de diamètre 150 Alu et de 238 mètres de câble de réseau souterrain 95² Alu.

Le montant investi par ERDF sur notre commune avoisine la somme de 990.000 euros TTC. Ces travaux se sont étalés sur plusieurs années. Actuellement, la jonction définitive des ouvrages du réseau 20.000 volts n'étant pas encore entièrement achevée, il subsiste quelques perturbations qui seront éradiquées lors de la mise en service définitive du bouclage courant du premier semestre 2016. Avec à terme la dépose de 6282 mètres de réseau HTA 20.000 volts aérien et de 87 supports 20.000 volts.

Ce nouveau réseau sera beaucoup moins sensible aux perturbations orageuses.

*Le domaine **haute tension A** (ou **HTA**), appelée aussi **moyenne tension**, concerne les installations électriques dans lesquelles la tension : excède 1 000 volts sans dépasser 50 000 volts en courant alternatif ou excède 1 500 volts sans dépasser 75 000 volts en courant continu.*

Information ERDF

- Recensement

À quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transports utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au Conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Connaître la population légale de votre commune

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Ce recensement se déroulera de Janvier à Février 2016. Mme Josiane Caupenne (conseillère municipale), sera le coordonnateur communal, Mme Marie Dular l'agent recenseur.

Durant la période, l'agent recenseur fera le tour des foyers de la commune pour avertir de son passage. Lors de l'entrevue il vous remettra un identifiant et un mot de passe pour répondre à ces questions par internet via le site :

le-recensement-et-moi.fr

Tout ce que vous pourrez dire à ces personnes est et sera confidentiel. Pour ceux qui ne maîtrisent pas cet outil ou n'ont pas d'ordinateur, vous pourrez remplir le questionnaire sur formulaire papier avec l'agent recenseur ou seul.

*Nous vous demandons de leur témoigner
le meilleur accueil.*

Merci.

*Marie Dular (à gauche)
et Josiane Caupenne (à droite)*



- *Cimetières*

Après les fêtes de La Toussaint nous avons remarqué que certaines tombes dans les trois cimetières n'étaient pas fleuries.

Afin de mettre à jour le plan des cimetières, nous avons placé des panneaux sur quelques tombes non entretenues. Si toutefois vous connaissez des adresses de descendants de ces familles contactez le secrétariat de Mairie.

- *11 Novembre*

Les Caupennois étaient nombreux pour célébrer l'armistice qui en 1918 mettait fin à quatre années de combats sanglants. En ce centenaire de la « Grande Guerre », nous avons eu la chance d'entendre les musiciens de l'école de Musique de Nogaro sonner le salut aux drapeaux et jouer « La Fille du Régiment » et une émouvante « Marseillaise ».

Nous ne savions pas encore que le monde entier reprendrait notre champ national pour honorer la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre perpétrés à Paris deux jours plus tard.

A l'heure où nous écrivons cet article il nous semble plus que jamais nécessaire de conserver le devoir de mémoire et de lutter contre la barbarie et l'obscurantisme.



Une partie de l'école de musique



Les Caupennois

Quelques 11 novembre qui ont marqués notre histoire en France et dans le monde :

EVENEMENTS

• **1^{er} siècle AV. JC :**

43 AV.JC second triumvirat scellé à Bologne à l'initiative de Marc-Antoine et Lépide.

• **IV siècle**

308 la conférence impériale de Carnuntum réunit Dioclétien, Maximilien, Hercule et Galère dans le but de restaurer l'ordre dans l'empire romain.

• **XV siècle :**

1417 Oddone Colonna est élu pape au concile de Constance et prend le nom de Martin V, ce qui met fin au grand schisme d'occident.

1444 rentrée solennelle du tout nouveau parlement de Toulouse, premier parlement de province, créé par Charles VII le 4 juin précédent.

• **XVII siècle :**

1630 journée des dupes au château de Versailles. Complot qui vise à écarter Richelieu du pouvoir dont celui-ci sortira grandi de cette crise et tous ses opposants, bannis du royaume de France ou jetés au cachot.

• **XVIII siècle :**

1765 arrestation de Louis-René Caradeuc de la Chalotais, procureur général du parlement de Bretagne, accusé de despotisme vis à vis des jésuites.

1778 l'île de Sainte-Lucie possession Française (mer des caraïbes) est envahie par les Britanniques.

• **XIX siècle :**

1887 Black Friday*, jour où sont exécutés quatre militants anarchistes à Chicago, suite aux émeutes de Haymarket square (revendication pour la journée de huit heures de travail). * Black Friday : *vendredi noir*

1889 l'état de Washington devient le 42^e des Etats-Unis :

• **XX siècle :**

1918 signature de l'armistice et fin de la Première Guerre mondiale. L'empereur d'Autriche Charles 1^{er} signe sa renonciation au trône, scellant ainsi la fin de plus de 600 ans de règne des Habsbourg sur l'Autriche.

1919 invention de la minute de silence pour le premier anniversaire de l'armistice.

1920 inhumation du soldat inconnu sous l'arc de triomphe de l'Etoile de Paris.

Transfert du cœur de Léon Gambetta au Panthéon de Paris.

1940 manifestations d'étudiants place de l'Etoile à Paris pour commémorer le 11 novembre 1918, alors que Nord et l'Ouest de la France sont occupés par les troupes allemandes.

1942 Adolf Hitler choisit cette date emblématique pour occuper la zone dite libre en France (opération ANTON).

1943 les maquis de l'Ain et du Haut-Jura défilent dans les rues d'Oyonnax malgré la présence toute proche des troupes d'occupation. A Grenoble, en voulant commémorer le 11 novembre 1918, 600 personnes sont arrêtées, 400 hommes seront déportés, 102 en reviendront vivants.

1944 Winston Churchill assiste au défilé militaire sur les Champs-Élysées au côté du général de Gaulle.

1965 Ian Smith, Premier ministre de Rhodésie du Sud, proclame l'indépendance de la colonie, déclarée nulle par la Grande-Bretagne.

1972 La grande base Américaine de Long Binh est remise aux autorités sud-vietnamiennes, ce qui met fin à l'intervention militaire directe des Etats-Unis dans la guerre du Viêt Nam.

1975 Indépendance de l'Angola.

1987 Limogeage de Boris Eltsine, chef du Parti communiste pour la ville de Moscou, qui avait critiqué la lenteur des réformes.

1998 Début de l'opération Desert Thunder (*tonnerre dans le désert*).

- **XXI siècle**

2009 Première commémoration de l'armistice de 1918 en présence d'une chancelière allemande, Angela Merkel, marquant un tournant dans la symbolique de l'évènement.

ARTS, CULTURE et RELIGION

1611 Le cardinal Pierre de la Bérulle fonde à Paris l'oratoire de Jésus et Marie, sur le modèle de celui fondé à Rome par Philippe Néri en 1575 pour répondre aux besoins spirituel du clergé de l'époque.

1992 l'église anglicane d'Angleterre autorise l'ordination des femmes.

SCIENCES et TECHNIQUES

1946 premier vol du SO.6000 Triton premier avion à réaction français.

1982 première mission opérationnelle de la navette spatiale américaine *Columbia*

- **Voiries**



Cette année le service voirie de la CCBA a réalisé le revêtement du CR n° 6 dit de Carrère de bas sur une longueur de 70 m et du CR n° 15 dit d'Espagnet sur une longueur de 290 m.

Ce service, au titre du service commun (à charge de la commune), a aussi fait l'entretien du CR n° 16 dit de Bourgelas et terminer la clôture de l'école. Avec l'achat d'un nouveau tracteur équipé d'une débroussailleuse ainsi que l'achat d'une roto faucheuse, dès 2016 le service voirie de la CCBA fauchera les accotements deux fois par an, en mai et juillet, puis procèdera comme les années précédentes à un débroussaillage complet entre août et décembre



En partenariat avec « Eau et biodiversité », le service voirie a opté depuis 5 ans maintenant pour un fauchage raisonné, pratique moins coûteuse en entretien et en énergie pour une meilleure protection végétale des bords de route, sans toutefois oublier la sécurité routière des usagers. (*Voir plaquettes d'information*)

- *Les T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires)....*

Pour cette rentrée scolaire, les temps d'activités pédagogiques sont organisés de 16 h à 16 h 45 avec 14 élèves âgés de 2 ans et demi à 4 ans qui participent activement aux animations proposées !

Tous les élèves le long de l'année décoreront un livre photos (Atelier scrapbooking) qui représentera la participation de chaque enfant aux ateliers mis en place : (Atelier pâtisserie, cuisine, créativité tous supports, jeux collectifs, Gym douce, pâte à sel, peinture). Afin d'accueillir au mieux tous les enfants, nous avons eu la possibilité grâce à la C.C.B.A de créer un coin jeu pour les enfants de toute petite section avec Jeu de balles, jeu d'anneaux, chamboule tout mousse, crocodile bascule. Félicitations à nos chers petits élèves qui malgré les longues journées nous donnent toujours autant de satisfaction et de joie !

Les animatrices, Mme Sylvie Mathieu et Mme Véronique Lespes.



*Quelques résultats
d'activités
proposés aux
enfants*



- *Festival Bis'Ar (Ballade Insolite en Armagnac)*
5^{ème} Edition...



Frédéric David ... le Monsieur Loyal de la journée !

C'est avec fierté que Caupenne d'Armagnac a accueilli la 5^{ème} Edition de Bis'Ar le dimanche 27 septembre 2015.

Petits et grands ont pu découvrir des lieux insolites de notre village et se régaler des spectacles proposés. La journée a été belle, et le public a répondu présent.

1h50 de marche pour 4h30 de spectacles !

Dès 9h30 après un petit-déjeuner tous les participants ont pris les chemins de traverse, pour assister dans des lieux improbables à des spectacles d'une grande qualité.

Nous remercions les Caupennois pour l'accueil qu'ils ont fait aux artistes en les hébergeant.

Nous ne résistons pas à l'envie de les citer ...

La Compagnie Rue Barrée, Ultrabutane 12.14, L'arbre à Vache, Tak'o'solo, une fille dans le métro, L'Ukulélé's « Lui et moi en tournée » – Duo comique.



Compagnie l'Arbre à Vache qui s'est produite devant les écuries au Château de Miselle

- *La journée du patrimoine
le samedi 19 septembre 2015...*

Nous avons été une poignée de chanceux à suivre notre guide Nicole Sarrade sur les chemins de notre village. Elle nous a fait l'amabilité d'accepter la proposition qui lui avait été faite par le Conseil Municipal d'animer cette journée.

Le rendez-vous a été donné aux amoureux de la marche et de la culture sur la place de la mairie où Nicole, ancienne maîtresse d'école, n'a pas résisté à l'envie de nous décrire l'évolution architecturale du centre de notre village étroitement liée à celle de son métier.

Nous avons pris le chemin qui longe le lac pour nous rendre jusqu'à l'église d'Espagnet où nous avons découvert cet édifice du XIIème siècle. Nicole nous a aussi raconté le mystère de l'assassinat d'Anesance, évêque d'Aire.

Chut !!!....

Lisez la page suivant et vous connaîtrez les auteurs de ce crime abominable....sachez toutefois que même si la lecture est intéressante, elle ne remplace pas la visite et talent du guide qui l'a conduite !!....

Enfin comme pour ralentir le temps et passer un bon moment nous avons partagé notre pique-nique sur la place de l'église avant de reprendre le chemin du retour vers le village....

Un peu d'histoire....Extrait de l'ouvrage de la Société Archéologique et Historique du Gers Quatrième trimestre 1928, page 329



Nicole Sarrade et l'art du partage

Les fils de Jean de Rive-Haute, qui s'étaient empressés de se conformer aux désirs de leur père mourant, ne tardèrent pas à se déshonorer par un crime abominable qui jeta la consternation dans tout le pays. Ils assassinèrent d'Anesance, évêque d'Aire. Une pierre, placée sur la route qui conduit de Nogaro à Aire marquait, il y a encore peu de temps, la place où l'évêque et les gens qui composaient son escorte, tombèrent sous les coups de leurs assassins. En dehors des fils de Jean de Rive-Haute, Jean et Arnaud, plusieurs seigneurs gascons prirent part à ce crime et parmi les principaux, on cite Tersol de Baulat, Bernard de Canet, Menot et Jean de Capdeville, le bâtard de Ju, Pierre, bâtard de Sanguinède et Arnaud-Guillaume de Sariac. Le tombeau du prélat se voit, à droite en entrant dans la petite église d'Espagnet.

À gauche, on aperçoit un second sarcophage plus vulgaire qui était, dit-on, celui du vicaire général de l'évêque.

Le chanoine Monlezun nous fait un long récit du crime et ce n'est pas sans émotion qu'on lit les détails qu'en donne M. l'abbé Cazauran dans sa notice historique de Monguilhem. Ce meurtre souleva l'indignation publique dans toute la Gascogne et particulièrement cela se conçoit, dans nos contrées de l'Arros et de l'Adour. Ce crime

néanmoins resta longtemps impuni et la justice, ne pouvant atteindre les coupables qui occupaient les premiers rangs, se déclara impuissante. Les meurtriers dépouillèrent leur victime et enlevèrent tout ce qui leur tomba sous la main jusqu'à la mitre, aux vases sacrés et l'anneau du prélat. Le vol n'avait pas été cependant l'unique mobile de ce forfait. L'étude de l'histoire de notre région, à cette époque, nous permet de nous expliquer ces violences et aussi leur impunité.

Le pays était très agité ; l'église défendait âprement ses droits et Anesance s'était fait remarquer par l'énergie avec laquelle il les réclamait. Il y avait des rancunes politiques. D'un autre côté, on trouvait dans beaucoup de familles seigneuriales des enfants nés d'un commerce illégitime et souvent l'épouse devait souffrir en silence la présence de l'enfant de l'étrangère. Ces bâtards étaient obligés de chercher une position sociale dans la carrière des armes, ce qui explique leur goût pour les luttes, les batailles, les pillages et les meurtres. Or, nous pouvons remarquer que la plupart des assassins d'Anesance étaient des enfants illégitimes. Les auteurs de ce lâche attentat trouvèrent asile auprès de Thibault de Barbazan, de Guillaume de Moncade, de Thibaud de Tuzaguet et d'Arnaud, seigneur de Morlaas.

Le crime de Nogaro criait vengeance. Le pouvoir civil jugea et condamna. Condamnation illusoire cependant. Retirés en lieu sûr, les seigneurs gascons se moquèrent de leurs juges et attendirent sans émotion l'exécution d'une sentence qui ne pouvait les atteindre.

La situation de la France à cette époque nous permet de nous expliquer leur tranquillité. C'était le début de la guerre de Cent Ans. Edouard III, roi d'Angleterre, et Philippe de Valois cherchaient tous les deux à attirer les seigneurs gascons dans leur camp et leur faisaient les propositions les plus tentantes. Edouard écrivit lui-même à une foule de seigneurs pour les enrôler sous ses étendards. Un chanoine d'Agen, Pierre de Galliciac, parcourut toute la province, faisant entrevoir au nom du roi d'Angleterre les plus belles espérances à nos contrées si elles acceptaient ses propositions. Il visita, pour les gagner à sa cause, les évêques de Lectoure, de Condom, de Bazas, les comtes de Foix, d'Armagnac et de Comminges, le vicomte de Fezensaguet, Arnaud et Guillaume de Barbazan l'un des seigneurs qui avait offert asile aux assassins d'Anesance. De son côté, le roi de France, Philippe de Valois, mit tout en œuvre pour retenir sous ses drapeaux le comte d'Armagnac et ses hommes-lige. Sur la supplication de Thibaut de Barbazan, il octroya grâce complète aux fils de Jean de Rive-Haute ainsi qu'à leurs complices. La société civile était donc impuissante, mais elle vivait en bonne harmonie avec l'Eglise ; où la première demeurait désarmée, la seconde pouvait intervenir efficacement : celle-ci ne faillit pas à sa mission. Le pape avait appris le crime à Avignon. Il adressa une lettre à l'archevêque d'Auch et aux évêques de Condom et de Tarbes. Il déplorait le crime et montrait la nécessité de punir les coupables comme il convient. Il conclut en enjoignant aux prélats d'ouvrir la procédure canonique et de faire tomber sur les seigneurs gascons les foudres de l'Eglise.

Les évêques de Gascogne furent convoqués à Marciac en 1329. Ils se constituèrent en tribunal ecclésiastique et procédèrent au jugement. Voici quelques unes des peines prononcées :

- excommunication
- 2. Privation de sépulture ecclésiastique au cas où ils n'auraient pas été relevés de cette excommunication
- 3. Interdiction d'entrer dans la cléricature
- 4. Défense de posséder un bénéfice
- 5. Infamie à perpétuité

Deux ans après, le roi avait pardonné et l'Eglise elle-même revint sur sa sentence, ce qui semble prouver que les coupables avaient demandé grâce et l'avaient obtenue. que les coupables avaient demandé grâce et l'avaient obtenue.



Explications de Nicole Sarrade sur les sarcophages

- *Les Chantiers Jeunes à Caupenne d'Armagnac....*

Les chantiers d'été pour les jeunes de la Communauté des Communes du Bas Armagnac ont regroupé cette année, 72 adolescents.

Quatre jeunes ont mis leur énergie au service de notre commune du 6 au 17 juillet, Flavio Maylié, Tatiana Maylié, Estelle Dubuc et Ines Tonoli.

Deux autres ont aussi travaillé pour la collectivité du 20 au 31 juillet Jérémy Bréthous et Théo Bourdereau.

Encadrés par Florence Brescon et Thierry Bréthous (employés communaux) et les élus, ils se sont relayés pour nettoyer l'école et les salles communales, peindre les portails, confectionner et poser la signalétique sur le site du Lac de Caupenne, ranger les archives municipales et réaliser différents travaux de bricolage.

Pour une quotité horaire de trente heures soit trois heures chaque matin, ils ont été récompensés par un enveloppe de 120 euros, quatre entrées à la piscine, deux entrées au cinéma, un bon d'achat de 10 euros et une entrée au Musée du paysan gascon de Toujouse

Les après-midi, ils ont pu participer à des activités ludiques et culturelles, descente de l'Adour, visite de la Maison de l'eau à Jû-Belloc, formation santé et sécurité, mini-camps de vingt-quatre heures en montagne, visite de la base de loisirs de Gondrin et de l'abbaye de Flaran.



Paroles des jeunes ...

« J'ai eu le sentiment de me sentir utile parce que j'ai fait quelque chose pour ma communauté »

« C'est intéressant parce qu'on fait de tout. J'ai envie de recommencer. C'est une expérience intéressante »....

« Le travail était varié ça m'a permis de rencontrer des jeunes de ma commune....

« Je me suis senti utile »

Inès, Tatiana, Flavio et Estelle



Théo et Jérémy

- Une école et des concitoyens connectés grâce au Haut Débit....



Le président du conseil départemental Philippe Martin accompagné de Monsieur le Maire.

Les habitants de Caupenne d'Armagnac peuvent se connecter sans aucun problème !

C'est un vrai enjeu de société de faire en sorte que les villages les plus ruraux puissent bénéficier des mêmes avantages technologiques que leurs voisins de Toulouse et de sa proche banlieue.

Il en va du Télé Travail, du maintien à domicile des personnes âgées et d'éviter la désertification de certaines parties de notre département au profit de zones plus attractives, y compris pour les jeunes générations.

Nous vous rappelons que pour accéder au très haut débit, vous devez :

- Pour ceux qui n'ont aucun abonnement à ce jour, consulter le fournisseur de votre choix pour souscrire un contrat.
- Pour ceux qui sont déjà abonnés, modifier votre contrat en contactant votre fournisseur, soit à partir de votre compte, soit par téléphone, soit dans une boutique afin de vous raccorder au très haut débit.

Vous serez sûrement appelé à changer votre box, pris en charge gratuitement par votre fournisseur.

- *Accessibilité*

Notre commune comme beaucoup de communes françaises se trouve malgré elle confrontée à l'aménagement de ses bâtiments communaux pour palier au manque d'accessibilité de ceux-ci aux personnes à mobilité réduite, non-voyants.

QUE DIT LA LOI ?

La loi «Accessibilité» impose à tous les établissements recevant du public d'être **accessibles** aux personnes à mobilité réduite.

QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE ?

Il s'agit d'une personne qui éprouve des difficultés pour participer à la vie en société : personnes en fauteuil roulant, personnes âgées, personnes malvoyantes, malentendantes ou ayant des troubles cognitifs.



COMMENT RENDRE NOS BATIMENTS COMMUNAUX ACCESSIBLES ?

La commune a rempli un Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP) sous la direction de la société APAVE. Celle-ci a pour mission de réaliser le diagnostic de tout ou partie d'ouvrages de bâtiment y compris les équipements nécessaires à leur exploitation au regard des textes réglementaires, dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées. À savoir : la salle des fêtes, l'école, la cantine, son préau et sa cours de récréation, la salle des associations, la mairie, les églises et les cimetières et ce, dans un délai de six ans.

- *Environnement*

Suite à la demande de riverains, un nouveau container récupérateur de verres sera placé à Cantiran, en face le cimetière dès le début d'année 2016.

Certains d'entre vous cet été, ont pu être confronté à un nid de frelons asiatiques. **Ne prenez pas le risque de le détruire vous-même**, plus nombreux et plus agressifs que leurs cousins européens, l'éradication de leur nid est plus dangereuse. **La piqûre du frelon asiatique** peut provoquer une réaction allergique appelée **choc anaphylactique** pouvant être mortel, le danger réside essentiellement en cas de piqûre multiple.

Pour faire détruire cet hyménoptère, adressez vous au secrétariat de la Mairie qui vous donnera quelques adresses de professionnels de la désinsectisation. Ce service payant, peut éviter malgré tout pas mal de souci.

Le frelon Asiatique

Vespa velutina



Description

La tête est orange avec un front noir.
Le thorax est entièrement brun noir.
L'abdomen est composé de segments
abdominaux bruns bordés d'une
fine bande jaune avec
un seul segment jaune orangé.

Les pattes sont jaunes à leur extrémité.

Nid

Plutôt sphérique et pouvant atteindre 80 cm
de haut, en général à la cime des arbres ou en
hauteur



Le frelon Européen

Vespa crabro



Description

La tête est jaune avec un front orangé.
Le thorax est taché de roux de noir et
de jaune.

L'abdomen est
entièrement jaune rayé de noir.

Les pattes sont brunes.

Nid

Plutôt conique et de plus
petite taille que l'asiatique,
en général, moins de 40 cm de diamètre.



- *Les manœuvres communales*

Les manœuvres d'entretien engagées par le Conseil municipal, se sont passées dans la convivialité et la bonne humeur. En effet, avec l'aide de Caupennois et Caupennoises, nous avons pu créer un sentier bordant le tour du lac facilitant la marche, et nettoyer lavoirs et métiers. C'est pourquoi nous renouvelerons l'expérience l'année prochaine. Vous pouvez d'ores et déjà retenir les dates suivantes :

- 19 mars 2016
- 16 avril 2016
- 21 mai 2016
- 11 juin 2016

- *Les vœux du maire*

Le Conseil municipal vous informe que M. le maire présentera les vœux à la population Caupennoise le dimanche 10 janvier 2016 à 11 heures 30 à la salle des fêtes, suivi d'un buffet sucré salé gratuit.

Nous vous attendons très nombreux. Les personnes ne pouvant conduire ou n'ayant pas de chauffeur, sont invitées à se manifester auprès du secrétariat de la mairie.

M. le Maire et ses conseillers se feront un plaisir de venir les chercher et de les ramener

**Dimanche 10 janvier 2016
11 heures 30**

Diffuser l'information

La lettre de l'Etat dans le Gers

Attention arnaque : votre solde de points de permis ne peut pas vous être communiqué au téléphone !

Les services du ministère de l'Intérieur sont alertés depuis quelques jours par l'envoi de messages vocaux frauduleux sur le téléphone mobile de particuliers, cherchant à leur faire croire que le solde de points de leur permis de conduire vient d'être mis à jour.

Ce message les invite alors à rappeler un numéro de téléphone fixe surtaxé : 01 78 90 44 90. Le ministère de l'Intérieur tient à mettre en garde tous les usagers



contre cette tentative d'escroquerie et appelle chaque personne victime d'un tel appel à la plus grande méfiance, et à ne surtout pas rappeler.

La modification du solde de points du permis de conduire est une opération consécutive au retrait de points ou à la réattribution de points. Cette action donne lieu à l'édition d'un courrier informant le titulaire du permis de conduire du mouvement de points effectué et du solde qui en résulte. Ce dernier aura d'ailleurs très prochainement la possibilité de demander à le recevoir par voie électronique. Mais en aucun cas, il n'est donné d'information orale par téléphone sur la modification ainsi opérée.

En conséquence, le ministère de l'Intérieur recommande aux titulaires d'un permis de conduire qui ont été destinataires de ce type de message vocal de ne pas lui donner suite. Il engagera des démarches en vue de poursuites judiciaires, pour faire cesser cette pratique et punir les auteurs.

Retrouvez sur l'Internet départemental de l'Etat toutes les démarches relatives à votre permis de conduire.



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Smartphone au volant, attention danger

Internet, textos, réseaux sociaux..., avec le Smartphone nous pouvons désormais rester connecté partout et tout le temps. Mais au volant, l'utilisation de ce téléphone intelligent représente un réel danger. Impossible en effet de regarder simultanément la route et l'écran de son Smartphone.



Le Gers, département où il fait bon vivre ; alors, faisons tout pour y vivre longtemps.

Depuis le début de l'année à fin août, sur les routes gersoises, 12 personnes sont décédées, soit une de plus par rapport à 2014 à la même période. **Pour éviter des drames, une solution : respectons le code de la route, et respectons les autres usagers de la route. C'est le comportement du conducteur qui est en cause dans 9 accidents corporels sur 10.**

En changeant notre manière de conduire, en respectant scrupuleusement le code de la route, en s'interdisant tout comportement à risque, nous pouvons sauver des vies.

L'insécurité routière n'est pas une fatalité.

L'alcool, la vitesse, l'usage du Smartphone au volant, la fatigue, l'inattention, l'usage de stupéfiants sont les principales causes d'accidents de la route. A cela s'ajoute le non-port de la ceinture de sécurité ou du casque, facteur aggravant les conséquences des accidents.

Chaque infraction, même légère, chaque prise de liberté avec la règle, chaque comportement à risque peut avoir des conséquences dramatiques.

C'est la raison pour laquelle, les forces de l'ordre restent mobilisées et vont intensifier leurs contrôles durant cet été dans notre département, en privilégiant la lutte contre les infractions les plus graves : alcool, stupéfiants, vitesse, Smartphone au volant, non port de la ceinture de sécurité, non port du casque, non-respect des priorités, ...



Fiche technique

Cette démarche a pour objectif de mettre en place des techniques de gestion des bords de route qui favoriseront le développement d'une végétation spontanée. Elle permet l'installation d'un cordon végétal qui participe à la diminution des coûts d'entretien, à la préservation de la biodiversité et à la qualité des paysages, ainsi qu'à l'identité du territoire.

Cette végétation spontanée, qui recolonise naturellement, est un précieux potentiel de bois, de biomasse et de biodiversité trop souvent sous-estimé. La nature est généreuse et la végétation qu'elle met à disposition « gratuitement » est à l'heure actuelle très peu valorisée et exploitée alors que son utilisation est des plus simples, des plus adaptées, et des moins coûteuses.

Grâce à ces nombreux avantages, c'est une technique que l'on peut développer à grande échelle, sur l'ensemble d'un territoire (bords de route, hauts de talus, bords de rivières, limites de champs...). Un développement raisonné et maîtrisé permet de ne pas remettre en cause la sécurité routière et les activités économiques (agricoles ou urbaine).



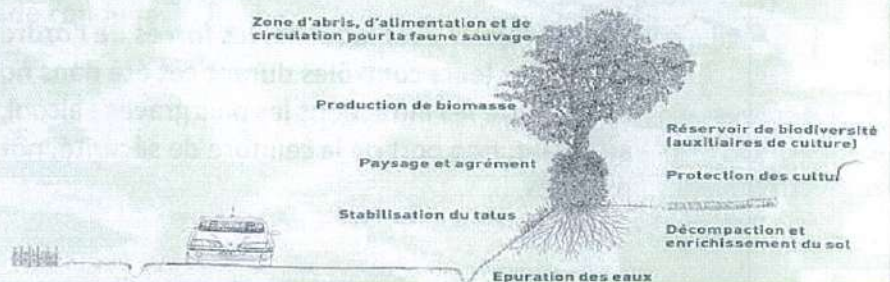
en partenariat avec



Des Objectifs multiples

La gestion raisonnée des bords de route a pour but de répondre de façon transversale et simultanée à de nombreux enjeux :

- **Garantir la sécurité routière**, en limitant les coulées de boue et l'érosion des talus, en réduisant la durée d'intervention des chantiers mobiles lors de l'entretien annuel et en créant des repères visuels,
- **Réaliser des économies**, en limitant le nombre de passages pour l'entretien annuel et en diminuant le nombre d'interventions pour des coulées de boue,
- **Favoriser la biodiversité**, en restaurant les continuités écologiques adaptées au contexte local et en proposant une diversité dans les zones d'abris, de reproduction et de nourriture,
- **Embellir les paysages et le cadre de vie** en réintroduisant des formations végétales diverses (haies hautes, haies basses, alignements d'arbres...) de façon raisonnée et réfléchie afin de laisser une place à l'arbre là où il est indispensable.



Des avantages à toutes les échelles

Pour la viabilité des territoires : limite le coût d'entretien de la voirie et les risques liés à la circulation des chantiers mobiles, diminue le coût de traitement de l'eau, respecte les politiques environnementales, améliore les milieux aquatiques, développe des habitats favorables à la faune sauvage et au gibier, améliore l'attractivité, permet un renouvellement du patrimoine...

Pour la durabilité de l'agriculture : favorise la biodiversité utile, permet une protection efficace des élevages, peut être pris en compte dans la conditionnalité, diversifie la production, limite l'érosion...

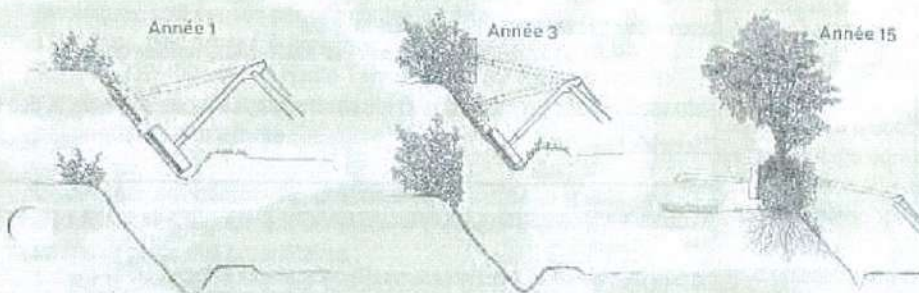
De nombreux atouts

Au delà des objectifs visés, cette démarche présente de nombreux atouts qui sont autant d'arguments en sa faveur :

- Elle est **gratuite**, car elle ne coûte pas plus cher qu'un entretien classique, et permettra même à terme de faire des économies,
 - Elle est **facile à mettre en oeuvre**, tant au niveau local qu'à très grande échelle,
 - Elle joue un rôle dans la régulation des flux et l'**épuration de l'eau**,
 - Elle permet la **production de biomasse** qui peut être valorisée en plaquettes pour un chauffage collectif ou en BRF,
 - Elle participe à enrichir et **conserver les sols**,
 - Elle tempère les **excès climatiques**...
- ...elle permet de répondre simplement à un **très grand nombre d'enjeux**.

Des techniques faciles à mettre en oeuvre

Par leur configuration, les routes présentent de nombreux atouts pour développer ces corridors de biodiversité : la largeur des accotements et en particulier les hauts de talus, sont des zones pertinentes pour l'installation de la végétation.



En mai : un premier passage pour faucher les accotements, sécuriser les carrefours et virages, et débroussailler les fossés
En août : un second passage pour faucher les accotements, débroussailler entièrement les talus de remblai ainsi que les zones de sécurité, et un seul passage d'épareuse du côté déblai pour conserver un cordon végétal (sauf dans les zones de sécurité)

présence de chantiers
la qualité de l'eau et
la qualité paysage et son
pratique des cultures ou



- Zones arborées existantes
- Zones où le développement de la végétation spontanée est envisageable
- Alignement d'arbres
- Coutées de boue
- Agroforesterie
- ☛ Point de vue



En bref

NUMEROS UTILES AUX ADMINISTRÉS



ERDF Direction Territoriale du Gers

42 avenue de la Mame CS 40589

32022 AUCH CEDEX 9

Fax : 05 82 80 37 05

Dernière mise à jour : 23/07/2015

<p>Pour vos contrats d'énergie, contactez le Fournisseur de votre choix :</p> <p>Sites Internet d'Information : www.cre.fr (Commission de Régulation de l'Énergie) ou www.energie-info.fr</p>	
<p>MISE EN SERVICE, MODIFICATION DE PUISSANCE, RESILIATION :</p> <p>⇒ CONTACTER VOTRE FOURNISSEUR</p> <p>BRANCHEMENTS PROVISOIRES et FORAINS :</p> <p>⇒ CONTACTER LE FOURNISSEUR DE SON CHOIX</p>	
<p>ACCUEIL RACCORDEMENT ELECTRICITE Intérieur à 38kVA</p> <p>adresse Courrier : ERDF Pôle Raccordement Electricité 34 av. du Général De Gaulle - BP 93507 - 31035 Toulouse Cedex 2</p> <p>Tél : 0969 321 886 Fax : 05 34 83 73 18 erdf-acc-mes@erdfdistribution.fr</p> <p>Informations sur les modalités et les demandes des raccordements et des branchements Electricité</p> <p>Site Internet ERDF : www.erdfdistribution.fr</p>	
<p>ACCUEIL RACCORDEMENT ELECTRICITE MARCHÉ D'AFFAIRES de 38 kVA à 250 kVA & MODIFICATIONS</p> <p>adresse Courrier : ERDF Pôle Raccordement Electricité Marché d'Affaires 34 av. du Général De Gaulle - BP 93507 - 31035 Toulouse Cedex 2</p> <p>Tél : 0969 321 888 erdf-raccordement-entreprises-mid@erdfdistribution.fr</p>	
<p>PRODUCTION D'ELECTRICITE (Photovoltaïque...)</p> <p><u>Production Intérieure à 38kVA</u></p> <p>Tél : 0969 321 886 erdf-acc-prod-int-38-mes@erdfdistribution.fr</p> <p><u>Production supérieure à 38kVA</u></p> <p>Tél : 05 34 45 81 28 erdf-acc-prod-sup-38-mes@erdfdistribution.fr</p> <p><u>Numéro de dépannage producteurs</u></p> <p>Tél : 0811 882 202</p> <p><u>Numéro EDF Obligation d'achat solaire</u></p> <p>EDF OA Solaire : 0891 700 130 http://www.edf-oesolaire.fr</p>	
<p>SERVICE TRAITEMENT DT/DICT – COUPURES POUR TRAVAUX :</p> <p>adresse Courrier : ERDF GEX - 42 avenue de la Mame – CS 40589 – 32022 Auch Cedex 9</p> <p>Gémet unique : www.reseau-et-canalisation.gouv.fr</p>	

Dépannage ERDF

0972.675.032



ERDF&VOUS

ERDF

et vous

Agence Réseau Électricité Gers



L'ÉLAGAGE

DES ENJEUX DE SÉCURITÉ ET DE QUALITÉ DE SERVICE

Les dégâts occasionnés par les tempêtes hivernales ont montré l'importance d'un élagage régulier des arbres à proximité des lignes électriques. Plus de la moitié des incidents sur les réseaux électriques sont causés par des chutes d'arbres.

L'élagage des arbres à proximité des lignes électriques Basse Tension 230/400 volts et Haute Tension 20 000 volts, situées en domaine privé, est généralement de la **responsabilité des propriétaires des arbres**.

ERDF, en sa qualité de gestionnaire du réseau public de distribution, est également autorisée à procéder à ces élagages en lieu et place des propriétaires :

1. sur le domaine privé, sur le fondement de l'article L323-4 du Code de l'énergie ;
2. sur le domaine public, lorsque des arbres implantés en domaine privé débordent sur le domaine public où est située la ligne électrique et si un arrêté préfectoral l'y autorisant a été pris sur le département. A défaut d'arrêté préfectoral, les propriétaires des arbres restent seuls responsables de l'élagage.

Compte tenu des risques pour la sécurité que comporte la réalisation de travaux à proximité des lignes électriques, ERDF fait intervenir ses équipes ou ses prestataires spécialement formés et habilités pour réaliser les élagages.

Des « couloirs d'accès » aux réseaux par débroussaillage sont réalisés de manière à faciliter le travail des équipes ERDF pour la maintenance et le dépannage.

Afin d'optimiser les coûts et d'éviter que la végétation ne pénètre dans l'environnement trop rapidement (4 ans), ERDF exécute avec l'accord des propriétaires des coupes supérieures aux distances minimales de la NF C11-201 (cf page suivante).

ÉLAGUER SOI-MÊME ? ATTENTION DANGER !

ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'élagage par des entreprises spécialisées.

Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

Raccourcir les branches d'un arbre peut sembler facile, mais il s'agit d'une opération des plus risquées, surtout lorsqu'on est à proximité des fils électriques. Une électrocution est vite arrivée. Quand ce n'est pas l'échelle ou le sécateur, c'est la branche venant en contact avec les fils électriques qui sert de conducteur à l'électricité.

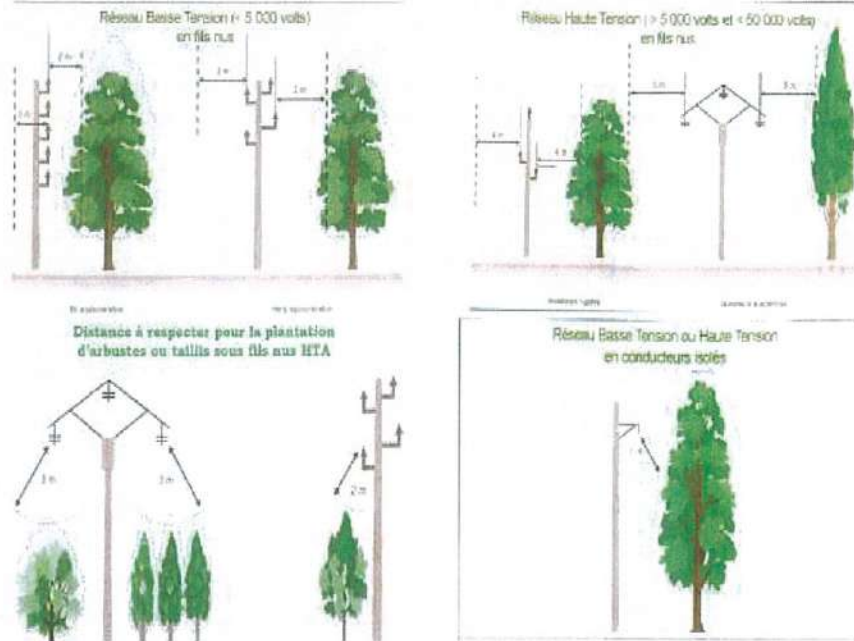
Vous pouvez vous informer sur le site : www.sousleslignes-prudence.fr



erdf
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

ERDF change d'identité
retrouvez-nous sur
www.erdf.fr

ZONES D'ÉLAGAGE ET DISTANCES MINIMALES À RESPECTER - Norme NF C11-201



QUELLES DÉMARCHES ?

Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite à ERDF par l'envoi d'une Déclaration de Travaux (DT) et une Demande d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) 9 jours au moins avant le début des travaux.

Contact : ERDF – Groupe Exploitation (DICT)
42 Ave de la Marne, CS 40589,
32022 AUCH Fax : 05 62 60 37 61

- Localisation des Exploitants et demandes de DT et DICT : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr
- Téléchargement du formulaire sur le site : www.service-public.fr/formulaires/

Dans sa réponse, ERDF informe le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer pour la réalisation des travaux.

Les travaux ne peuvent être entrepris tant que le propriétaire n'a pas reçu la réponse écrite d'ERDF et n'a pas mis en place les mesures de sécurité précisées dans la réponse.

CAHIER DES CHARGES DES ENTREPRISES TRAVAILLANT POUR LE COMPTE D'ERDF

Les entreprises doivent :

- Avertir les propriétaires des arbres
- Avertir les collectivités avec les dates de début et fin d'intervention
- Ranger en tas les coupes de bois et les laisser sur place suivant les cas, (les arbres appartiennent aux propriétaires).

L'entreprise travaillant chez vous pour ERDF :

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations ou appareils des autres clients, ERDF est en droit de répercuter les coûts de réparation aux propriétaires présumés responsables des dommages. A titre d'information, le coût moyen d'un sinistre à la charge des propriétaires est de 6 000 €.

Conseil n°1 : Evitez de planter des arbres à croissance rapide ou à grand déploiement.

Pour prévenir les pannes ou de l'élagage futur, ERDF incite les propriétaires à abattre les arbres à croissance rapide aux abords des ouvrages électrique et planter des arbres à faible déploiement et à croissance limitée tels que, des lilas, des genévriers ou des arbres fruitiers nains. ERDF est prêt à vous accompagner dans votre démarche.

Conseil n°2 : Assurance.

En cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes propriétaires, il faut vérifier auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat.

En cas d'incident ou d'accident faire le n° de dépannage : 09 72 67 50 32

erdf
UNION ET CITOYENNETÉ

« Attention au chien » : l'avertissement n'excuse pas le maître en cas de morsure

Des mises en garde alertant les visiteurs de la présence d'un chien dans une propriété privée ne suffisent pas à exonérer le propriétaire de l'animal de sa responsabilité si quelqu'un pénètre dans les lieux et se fait mordre. La Cour de cassation vient de le rappeler dans une récente affaire.



Une personne avait pénétré en dehors des heures d'ouverture dans un entrepôt fermé par une barrière et malgré la présence d'un panneau portant la mention « je monte la garde » accompagné d'une image représentant un grand chien. Elle était ensuite entrée dans la cour privée de la maison jouxtant l'entrepôt alors qu'un écriteau sur le portail indiquait « attention au chien » et était accompagné d'un panneau comportant un sens interdit et le mot

« privé ». Ayant été mordue par le chien, elle réclamait la réparation de son préjudice.

Le propriétaire du chien invoquait une faute imprévisible et irrésistible de la victime au motif qu'elle n'avait pas tenu compte des avertissements explicites des pancartes, et le fait que, le portail étant fermé, elle était entrée sans sonner. La cour d'appel lui avait donné raison.

Ce n'est pas l'avis de la Cour de cassation (CC, Chambre civile 2, 27 mars 2014, N° Pourvoi : 13-15.528) qui a considéré que le comportement de la victime ne présentait pas, pour le propriétaire du chien, un caractère imprévisible et irrésistible pouvant l'exonérer de sa responsabilité.

Selon le code civil, en effet, le propriétaire de l'animal est responsable du dommage qu'il cause. Pour la jurisprudence, cette responsabilité ne disparaît qu'en cas de faute de la victime présentant les caractères de la force majeure (c'est-à-dire l'imprévisibilité et l'irrésistibilité).

Permis de construire - Affichage en bordure de la voie publique ou de la voie privée ouverte à la circulation du public la plus proche

Il résulte de la combinaison des articles R 421-39, R 490-7 et A 421-7 du code de l'urbanisme, dans leur rédaction en vigueur jusqu'au 1er octobre 2007, que l'affichage du permis de construire sur le terrain d'assiette de la construction autorisée doit être effectué de telle façon que les mentions qu'il comporte soient lisibles de la voie publique ou, lorsque le terrain n'est pas desservi par une voie publique, d'une voie privée ouverte à la circulation du public.



Lorsque le terrain d'assiette n'est pas desservi par une telle voie et que l'affichage sur le terrain ne pourrait, dès lors, satisfaire à cette exigence, seul un affichage sur un panneau placé en bordure de la voie publique ou de la voie privée ouverte à la circulation du public la plus proche du terrain fait courir le délai de recours contentieux à l'égard des tiers autres que les voisins qui empruntent la voie desservant le terrain pour leurs besoins propres.

(source : Conseil d'Etat, 27 juillet 2015, M. et Mme B., n° 370846)

Le conciliateur de justice : une piste de solution dans les conflits entre administrés

Le conciliateur de justice a pour but de trouver une solution amiable pour un différend sur des droits entre 2 parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il ne peut intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties et pour une durée limitée.

Les domaines d'intervention

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des conflits d'ordres civil, commercial, social ou rural tels que :

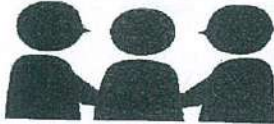
- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
 - différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
 - litiges de la consommation,
 - impayés,
 - malfaçons de travaux.
- Il n'est pas possible d'y recourir en matière :
- d'état civil,
 - de conflits avec l'administration qui relèvent du Défenseur des droits.

La nomination

Le conciliateur de justice est nommé par le premier président de la cour d'appel, son activité est bénévole et il est tenu à l'obligation de secret à l'égard des tiers.

Il peut être saisi par l'une des parties en conflit, par simple lettre ou demande verbale, auprès du greffe du tribunal compétent. Le conciliateur convoquera l'autre partie.

Lorsque le tribunal d'instance a été saisi pour un litige d'ordre civil, le juge peut désigner un conciliateur et en aviser les parties, par lettre simple ou par voie électronique (si les parties ont donné leur accord).



Le recours à un conciliateur de justice est gratuit.

La durée de la conciliation est d'un mois au plus, renouvelable une fois pour la même durée à la demande du conciliateur.

Le juge peut mettre fin à la conciliation, à tout moment, sur son initiative ou celle du conciliateur de justice ou à la demande de l'une des parties.

Le déroulement de la conciliation

Le conciliateur de justice invite les parties à une réunion de conciliation qui devront être présentes en personne à cette réunion, accompagnés, si elles le souhaitent, d'une personne de leur choix (avocat, conjoint, concubin, ...).

Le conciliateur tient le juge informé des difficultés qu'il peut rencontrer.

L'issue de la conciliation

Soit un accord a été trouvé :

Si le recours à la conciliation a été décidé par le juge, le conciliateur doit l'informer par écrit du résultat des échanges.

Si la conciliation s'est engagée à la demande des parties, le conciliateur peut établir un constat d'accord signé par les parties dans lequel elles s'engagent l'une envers l'autre. Dans ce cas, la rédaction d'un constat n'est obligatoire que lorsque la conciliation a pour effet la renonciation à un droit.

Un exemplaire du constat est remis à chaque partie. Le conciliateur de justice procède également au dépôt d'un exemplaire au greffe du tribunal d'instance.

L'une des parties peut soumettre le constat d'accord à l'homologation du juge

d'instance afin qu'il lui confère force exécutoire, sauf si l'autre partie s'y oppose.

Soit, en cas d'échec de la conciliation :

la conciliation peut échouer soit parce que l'une des 2 personnes n'est pas présente, soit parce que les parties n'ont pu s'entendre sur un règlement amiable.

Dans le cas d'un échec, chacun des adversaires reste libre de faire régler le litige par le tribunal.

Où s'adresser ?

Permanence d'information et d'orientation juridiques d'Auch

Tribunal de grande instance
Palais de Justice
allées d'Etigny
32000 AUCH
Téléphone : 05 62 61 67 27

NID DE FRELONS

Qui doit intervenir en présence d'un nid de frelons chez un particulier ?

Le CGCT comme la jurisprudence le rappelle régulièrement, le maire est responsable de la sécurité dans sa commune. Mais cette responsabilité n'est pas sans limites.

En tout premier lieu, elle ne concerne que les parties de la commune normalement accessibles au public. Tout dépend en l'occurrence de l'implantation du nid de frelons. Il est évident que s'il se trouve par exemple sur la voie publique ou à proximité d'un lieu ouvert au public (ex. : salle municipale, église, cimetière), la responsabilité de la commune est susceptible d'être engagée en cas d'accident causé par ces insectes (CAA Nantes, 20 novembre 2003, *Saluden*, n° 02NT01492 : pour un décès dû à des piqûres de frelons sortis d'un nid se trouvant sur un chemin rural signalé comme chemin de grande randonnée). Dès lors, l'intervention du maire est indispensable pour faire cesser le danger.

Le problème est tout à fait différent si le nid se trouve dans une propriété privée. Il ne saurait être question pour le maire de faire usage des pouvoirs qui lui sont reconnus par l'article L 2212-2 du CGCT pour prescrire aux propriétaires de ruches toutes les mesures indispensables pour assurer la sécurité du public (CE, 16 novembre 1977, *Sevin*, n° 99162). Au contraire, il revient alors au propriétaire ou à l'occupant des lieux d'intervenir. Les frais d'intervention des sapeurs-pompiers ne sont supportés par la collectivité que dans la limite des besoins normaux de la protection des personnes.

Un tribunal administratif a considéré, par un jugement devenu définitif, que la destruction des nids de frelons sur une propriété privée n'entraîne pas dans la catégorie des missions de sécurité incombant normalement aux sapeurs-pompiers (TA Amiens, 20 mars 1996, n° 95511).

- *Le Comité des fêtes*

Les fêtes 2015, une nouvelle réussite !

Les fêtes de cette année ont remporté un nouveau succès. Pendant 3 jours, Caupenne a vécu dans la convivialité et la bonne humeur et la chaleur !

Vendredi soir, les CAUP'S COUNTRY ont, à nouveau, animé la soirée Tapas Moules Frites. Le samedi matin, les diverses activités tel que le concours de pêche, la randonnée pédestre et équestre ont réunis un grand nombre de personnes, qui se sont, ensuite retrouvées pour le repas Sanglier Mariné. Des jeux pour les enfants et le Ball-Trap ont rythmé le reste de la journée. Le samedi soir, le Comité des Fêtes a proposé un excellent repas FIDUEA animé par la Chicuelina de Nogaro.

Ce weekend s'est terminé en beauté, dimanche par le traditionnel repas de la commune qui a rassemblé quelques 250 personnes ! Le Chœur d'homme des Courants d'Aire a accompagné les convives. Puis, le concours de Quilles a pu débiter.

Les festivités se sont terminées très tard dans la nuit.

Le Comité des Fêtes et tous les bénévoles tiennent à remercier les Caupennois et les Caupennoises qui ont rendus ces fêtes mémorables.

L'Assemblée Générale du Comité se tiendra le Samedi 19 Décembre, à 19h30, à la salle des Associations. Il y sera question du bilan moral et financier ainsi que des projets pour les fêtes de 2016.



- *Le Foyer Rural*

Le Trophée Francis CLAVERIE organisé le 6 juin a été remporté par l'équipe de Vielle Soubiran. A notre grand regret pour Francis, joueur assidu aux concours de quilles pendant de nombreuses années, 17 équipes seulement ont disputé ce trophée dont 3 de notre commune. Nous avons tout de même pu compter sur ses nombreux amis Caupennois pour clôturer l'après-midi.

Cette année, notre soirée grillades a pu se dérouler sous les platanes. Le 4 juillet, chipo, lomo, merguez, ventrêche et frites ont régalés la centaine de convives présents dans une ambiance festive assurée par la Pitchouri Band avec le traditionnel et incontournable « Paquito » des fins de repas.

Le dimanche 19 juillet, 62 équipes de quilles sont venues disputer le dernier concours qualificatif avant le Championnat de France. Ce championnat a eu lieu à Nogaro le 22 août, une équipe de notre association était qualifiée, elle a dû s'incliner en quart de finale.

Nous félicitons tous nos licenciés qui ont porté les couleurs de Caupenne dans les concours et leur souhaitons meilleure chance pour 2016.

Notre vide-greniers du 13 septembre a enregistré une baisse significative du nombre d'exposants et de visiteurs par rapport à l'année précédente. Une météo incertaine tout au long de la semaine et la pluie du samedi y ont contribué. Nous constatons cependant que les Caupennois sont de plus en plus nombreux à participer à cette journée que ce soit en tant qu'exposants ou comme chineurs. Le midi connaît toujours une bonne affluence.

Les séances de gymnastique d'entretien ont repris le 15 septembre avec une bonne fréquentation et toujours dans un esprit convivial.

Les projets pour l'année 2016 sont :

***La soirée grillades le 2 juillet
Le vide-greniers le 11 septembre.***

En ce qui concerne les quilles, le calendrier n'a pas été établi à l'heure où nous préparons cet article. Si vous êtes intéressés par ce jeu traditionnel, vous pouvez contacter Serge ROLAND.

Le 7 juin 2014, Francis Claverie, responsable du club de quilles de Caupenne, s'est éteint de manière fulgurante. Sans lui, le club aurait été amené à disparaître. Caupenne d'armagnac ne serait plus représenté au championnat de France. Des hommes, des femmes, des enfants fermement décidés à rendre hommage à leur ami disparu, décidèrent de faire perdurer leur passion.

De grands joueurs qui avaient « bullé » pendant plusieurs années dans des clubs de hautes renommés vinrent prendre licence à Caupenne.

C'est ainsi qu'un groupe d'amis solidaires, Jérôme, Christophe et Nicolas Deyries, Serge Roland, Romain Monge, Jean-Louis et Daniel Pesquidoux, Daniel Mahagne, Chloé et Ambre Laburthe, Cyril Ducourneau, David Brethes, surent portés avec grande fierté le maillot vert et noir Caupennois toute la saison.

Si bien qu'à force d'entraînement, de concours, l'équipe composée de Jean-Louis, Daniel Pesquidoux et de Daniel Mahagne fut qualifiée pour le championnat de France à Nogaro. Arrivant tout de même en quart de finale frôlant de peu les demi-finales. Les autres équipes engagées durant la saison qualificative à ce championnat, remportèrent de très belles victoires.

Cet ainsi que l'on peut dire en ce qui les concerne la très célèbre phrase Gasconne : « un pour tous et tous pour un », de dire surtout à notre **AMI** Francis : « tu vois, nous ne t'avons pas oubliés »

Les joueurs de quilles.



- *Le Réveil Caupennois*

Le 9 juillet dernier, un petit repas était offert gratuitement aux adhérents. Au dessert, les anniversaires de ceux nés entre janvier et juin ont été fêtés. Ce sont 24 personnes qui ont profité de ce repas et l'après-midi s'est poursuivi par le loto, la belote ou simplement des échanges de conversations.

Après la trêve estivale, les activités ont repris le 3 septembre avec le concours de pétanque interclubs. Comme partout le nombre de participants a diminué. L'après-midi s'est terminé par un goûter « dînatoire » et la remise des prix.

Le 17 septembre, ce sont 6 adhérents qui ont participé à la sortie au Lac de Léon pour la journée finale de pétanque (malheureusement pluvieuse !).

Les après-midi « passe temps » ont repris et c'est entre 12 et 15 personnes qui se retrouvent deux fois par mois pour jouer à la belote et au loto et déguster quelques gâteaux ou même des châtaignes offertes par une adhérente. Pour ces après-midi, nous restons ouverts à toutes propositions et il est bien sûr possible de venir pour jouer à d'autres jeux de société.

Le 29 octobre, nous avons accueilli le concours de belote interclubs : 46 participants. Là aussi, nous sommes loin des 80 que nous avons connus il y a quelques années ! Avant la fin du concours, sont distribués biscuits secs, vin blanc doux, café ou chocolat chaud et Armagnac pour les amateurs. Vient ensuite la remise des prix et il est à noter que le 1^{er} a été remporté par deux anciens caupennois : Pierre Darrietort et Michel Lucere que le sort avait désignés pour faire équipe ensemble.

L'Assemblée Générale a été fixée au samedi 23 janvier 2016. Toutes les personnes intéressées par les activités de notre association sont invitées à y participer.

Le repas « poule au pot » le samedi 20 février 2016 à midi.

Les après-midi « passe temps » se poursuivront jusqu'au mois de juillet.

- ***Actualité des CAUP'S COUNTRY :***

Pour rappel : les cours de danses country et line dance niveau " DEBUTANT " ont lieu tous les lundis de 20h00 à 21h00 suivi du cours " NOVICE " de 21h00 à 22h00. Le cours supérieur " INTERMEDIAIRE " pour les plus anciens à lieu tous les jeudis de 20h00 à 21h00. Rendez vous est donné à tous les danseurs à la salle des Fêtes de Caupenne.

Le 20 novembre 2015 à 20h30 s'est tenue notre ASSEMBLEE GENERALE.

Mme MAZARS, Présidente, a présenté son rapport moral de l'année écoulée suivi du rapport financier (solde positif) présenté par Mme LESPE, Trésorière de l'Association.. Rapports approuvés à l'unanimité. Mr Le Maire a pris la parole pour remercier le groupe pour son animation country lors de la soirée " tapas " du vendredi soir des Fêtes de Caupenne.

Le 29 novembre de 15h00 à 18h00 : "3h00 pour le TELETHON" bal country en faveur du TELETHON.

251 euros ont été recueillis lors de notre manifestation, et reversés en totalité à Mme CASAVIEILLE (*photo*) coordinatrice de l'opération sur le secteur de Nogaro. Cette somme regroupe la totalité des entrées, dons, vente fleurs (Pompiers) et tombola (Office de Tourisme).

Le montant total récolté en faveur du TELETHON s'élève sur le secteur à 5222,29 euros



Retenez cette date

*Le dimanche après midi 14 Février 2016 :
Notre BAL annuel.*



Les CAUP'S COUNTRY vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année à tous....

- *L'association syndicale autorisée de Caupenne*

Un début d'été 2015 particulièrement chaud a entraîné une campagne d'irrigation des plus intenses. 600 000 m3 d'eau utilisés, cette situation nous a obligé à dépasser notre budget, avec une consommation très élevée en électricité, ainsi que des réparations dans l'urgence.

Divers travaux de mise en conformité ont été effectués par des membres de l'ASA. En ce qui concerne le projet de modernisation de la station, un dossier a été réalisé

par Mme HERBERT de la CACG. Il nous a permis de bénéficier de l'accord de subventions de la région. Ainsi il est quasiment certain que les travaux pourront s'effectuer durant cet hiver.

Notification officielle :

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Toulouse, le 01 DEC. 2015

Le Président
Martin MALVY
Ancien Ministre

Monsieur Jean-Michel LASSIS
Président
ASA de Caupenne d'Armagnac
Mairie
32110 CAUPENNE D'ARMAGNAC

Notification Officielle

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous notifier officiellement la décision prise en votre faveur par la réunion de la Commission Permanente du 16 novembre 2015.

En effet, par délibération n° 15/11/02.34UE, cette dernière a décidé de vous attribuer une subvention de 94 359,72 € H.T. (Région et Feader), pour la modernisation du réseau d'irrigation de l'ASA de Caupenne d'Armagnac, au titre de la mesure 4.3.1 : « infrastructures collectives d'adaptation de l'agriculture – gestion de l'eau » du Programme Régional de Développement Rural 2014-2020. Vous serez prochainement destinataire de l'acte juridique correspondant.

Cette subvention intervient dans le cadre d'un cofinancement européen, avec une subvention complémentaire du FEADER.

Les services de la Région, en particulier la Direction de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Ruralité, sont chargés de la mise en oeuvre de cette décision et notamment du paiement de la subvention.

Il va de soi que je porterai la même attention à la bonne exécution de cette décision qu'à sa préparation.

En souhaitant que cette aide vous permette la réalisation dans les meilleures conditions de votre projet de modernisation de réseau d'irrigation, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.


Martin MALVY



NOS REF. : DAA/ 15062678

Hôtel de Région : 22, boulevard du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9 - Tél. : 05 61 33 50 50 - Fax : 05 61 33 52 66 - www.midipyrenees.fr

- *La Société de Chasse.*

Le repas de la chasse se déroulera **le Samedi 5 Mars 2016** à 12h00 à la Salle des Fêtes de Caupenne d'Armagnac.



Chez Pâquerette et Raoul VOYER

Nous sommes en 1956, Bernard Voyer a 4 ans Raoul et Pâquerette ses parents viennent s'installer à Caupenne d'Armagnac. Les parents de Raoul y exploitent déjà une petite propriété. Il s'était engagé à 18 ans et après avoir été fait prisonnier en Allemagne et avoir combattu en Indochine et Algérie il se retrouvait à la retraite. Pâquerette, comme certains migrants aujourd'hui, avait quitté l'Italie de Mussolini avec sa maman et ses deux frères en 1933, et était arrivée dans le Gers à l'âge de 4 ans.

Vivre de la propriété de ses parents n'était pas suffisant, alors ils achètent une maison à rénover dans le village de Caupenne au Quartier du Loc. Très vite Pâquerette qui élève ses deux garçons va vouloir répondre à la demande locale.....tout ce que l'épicerie d'Eulalie à quarante mètres de chez elle ne fournit pas....

C'est alors que le Bureau de Tabac de Pâquerette va naître. On y trouvera de 1956 à 1982, du tabac, comme son nom l'indique ! , mais aussi des bouteilles de gaz, la seule cabine téléphonique du village et la régie des contributions indirectes. Raoul quant à lui mettra ses compétences au service du secrétariat de Mairie comme Eugène Roumat l'avait fait en son temps au-dessus de l'épicerie tenue par Eulalie.

« Notre maison était un peu une annexe du secrétariat de mairie » raconte avec envie Bernard qui habite encore aujourd'hui la maison de ses parents. Il aime à raconter que « Les Caupennois ne tenaient pas forcément compte des horaires d'ouverture de la mairie pour demander une fiche d'état civil ou un relevé du cadastre. Et puis, il n'y avait que deux ou trois téléphones sur la commune, alors on venait téléphoner à la cabine téléphonique et on en profitait pour acheter des allumettes, un cigare....à cette époque-là on achetait rarement la boîte. Le village comptait beaucoup d'agriculteurs...on venait faire établir un acquis pour transporter du vin, ou un extrait de cadastre avant la vente d'un terrain ».

Bernard est devenu maître d'école, « mes parents y sont pour beaucoup » dit-il. « J'ai fait partie du lot de ceux qui ont continué le collège après mes 14 ans ».

Avec fierté il montre la toute petite pièce dans laquelle sa maman a tenu commerce pendant 26 ans et n'oublie pas de dire qu'à la mort de son père elle a repris le secrétariat de mairie en plus du bureau de tabac.

Nathalie Di Giusto



Raoul VOYER (1921-1973)

Né « aux Roches », Commune de CARBON-BLANC (Gironde) le 03 JUIN 1921.
 De Louis VOYER (1877-1930)
 Et Marie DUFFOUR (1887-1975).
 Raoul s'engage dans l'Armée Française en 1939.

Sur cette Photo (1943) Raoul est âgé de 22 ans.

Il se trouve en Allemagne pendant la Guerre (1939-1945) où il est Prisonnier de Guerre : STALAG-III-A-941-F
 MATRICULE 76075.

Il envoie cette Photo à sa Mère Marie et à son Frère AUGUSTIN (en 1943) qui résident à CAUPENNE D'ARMAGNAC.

De retour de captivité en 1945, Raoul est envoyé en INDOCHINE, sur ordre des Autorités Militaires.
 Il revient en FRANCE en 1947, suite au décès accidentel de son Frère Augustin.

Raoul et Pâquerette

SE MARIENT LE 26 OCTOBRE 1948

à MAUMUSSON-LAGUIAN (GERS), puis partent pour L'ALGERIE, car Raoul est toujours militaire de carrière.

Ils reviennent en FRANCE en 1950, Raoul étant promu dans un Régiment basé au Camp de SOUGE, près de BORDEAUX, et de leur union, naissent 2 ENFANTS :
 * HUBERT né le 24.09.1950.
 * BERNARD né le 14.02.1952.

Raoul cessant ses Activités Militaires en 1954, ils arrivent à CAUPENNE, et habitent provisoirement chez la mère de Raoul, (« POUCHIQUO ») puis restaurant et aménagent une Maison (QUARTIER DU LOC) à CAUPENNE D'ARMAGNAC, à partir de 1956.

Jeune Reprise de l'Armée, Raoul s'occupe de la Petite Propriété de sa Mère, et prend les Fonctions de SECRÉTAIRE DE MAIRIE A CAUPENNE.
 PÂQUERETTE s'occupe d'un « Petit Commerce Local » : Bureau de TABAC-GAZ-Cabine Téléphonique - Boîte des INDIRECTES.

Raoul décède en Janvier 1973
 Pâquerette décède en Juillet 1982

Pâquerette BOZZETTO (1929-1982)

Née à MARENO-DI-PIAVE (Italie), près de VENISE le 17 MAI 1929
 De Antoine BOZZETTO (1899-1974)
 Et Carmela ZANARDO (1902-1999)

Sur cette Photo (1946), Pâquerette est âgée de 17 ANS.

Elle arrive en FRANCE en 1933, alors âgée de 4 ANS, avec ses Parents et ses FRÈRES DINO et ERNEST.
 Toute la FAMILLE est accueillie dans une épicerie de CRAVENCÈRES (GERS) appartenant à Charles SAMARAN, Directeur des Archives Nationales à PARIS.
 À partir de 1947, Pâquerette vendra à MAUMUSSON-LAGUIAN, dans une nouvelle épicerie, toujours avec ses Parents et ses Frères.



Photo Pâquerette
 M. Voyer

« TEXTE ET MONTAGE PHOTOS »
 Bernard VOYER (JUIN 2014).

Qui sont ces Caupennois ?... Cette rubrique nous permettra de connaître un peu mieux nos concitoyens.

*Odile et Georges, une Passion Commune.....Le Cheval
.....Nicolas, la passion en héritage.....*

Pour Odile et Georges, tout a commencé par une jument qu'ils ont sauvée de l'abattoir. Son fils « Ubor » a couru à Vincennes quelques années plus tard. La lignée des De Ligny était née, c'est la particule accolée aux chevaux de leur élevage.

En cette fin de journée d'automne, je suis accueillie par Odile au Domaine de Miselle. La lourde grille en fer forgée qui ceinture la maison s'ouvre pour me laisser rentrer. Odile répond à mes questions avec précision.

Elle aime cet endroit pour lequel elle a eu le coup de foudre avec son mari en 1998. « C'est le hasard qui nous a emmené vers le Gers. Nous cherchions un domaine avec des terres et des prairies. Avant nous étions obligés de les louer. Nous ne connaissions pas la vigne. Nous avons appris à l'aimer. » Explique calmement Odile qui pèse chaque mot pour le coller à cette terre dans laquelle elle évolue depuis 17 ans.

En achetant le Domaine de Miselle Odile et Georges ont mené tout de front, implantation de l'élevage et exploitation de la vigne. « Heureusement Daniel notre ouvrier agricole connaissait la propriété, on s'est appuyé sur lui » précise-t-elle.

Pour les chevaux il fallait du calme et un site sur lequel on pourrait étendre l'élevage en construisant une piste. En 2005, celle de Miselle verra le jour elle est longue de 750 mètres.

Tous les jours Nicolas le fils d'Odile et Georges fait courir ses trotteurs français. Il a été piqué par le virus de la Passion du Cheval lui aussi ! Il entraîne 30 chevaux quotidiennement. De 5 poulinières en 1998 ils sont passés à 8. Chacune donne un petit par an qui dès qu'il le peut est entraîné et qualifié pour participer à des courses. Les chevaux peuvent se faire remarquer et être achetés par un connaisseur, ils quittent alors le Gers. C'est un peu le but du jeu !

Au Domaine de Miselle, la journée commence tôt.

A 5h45, tous les jours de l'année par n'importe quel temps, les chevaux doivent être nourris.

Ils partent dans la matinée chacun leur tour sur la piste et pratiquent avec Nicolas un entraînement à la mesure de leurs moyens. Comme les grands sportifs ils se détendent au manège puis mangent à nouveau.

L'après-midi ils ont droit aux soins. Le plus souvent des bandages faits de terre et d'eau de mer pour éviter que leurs pattes ne gonflent.

En fin de journée ils sont à nouveau nourris.

Ce labeur et cette énergie est mise au service de l'excellence. Des prix se succèdent.

Alors que notre entrevue se termine, Odile évoque avec émotion leur plus vieux cheval « Saxo De Ligny », il aura 10 ans en janvier ce sera sa dernière année de course en France.

Je quitte ce domaine alors que le soleil se couche...Odile va rejoindre son fils.

Les chevaux.....une passion familiale.

- *Calendrier des manifestations*

10/01	Vœux	Commune
23/01	Assemblée Générale	Réveil Caupennois
30/01	Assemblée Générale	Foyer Rural
14/02	Bal	Caup's Country
20/02	Poule au pot	Réveil Caupennois
05/03	Banquet des chasseurs	Société de chasse
19/03	Manœuvrée	Commune
16/04	Manœuvrée	Commune
08/05	Commémoration	Commune
21/05	Manœuvrée	Commune
11/06	Manœuvrée	Commune
02/07	Soirée grillades	Foyer Rural

ETAT-CIVIL DE L'ANNEE

- *Naissances*

BONAMY Noah, Laurent, Pascal né le 13 janvier
 BRUNSKILL Scarlett, Louise née le 24 novembre
 BOUSSES Elise née le 7 décembre

- *Mariages*

ORTEGA Eloi et HUESO Josiane le 21 mars
 DUFFOUR Frédéric et HENRIQUES DOS SANTOS Apolline le 22 août

- *Décès*

ASTIER Paul le 26 janvier
 LAFONTAN Yvette le 24 février
 LEFAIX Emilienne le 01 juin
 MARCHANDISE Emile le 11 juillet
 CAUPENNE Fernande le 28 novembre

- *Nouveaux arrivants.*

Mr et Mme SCHERRER Gérard	Au Tillet
Mr et Mme PANTAINE Guillaume	Au Ran
Mr POSER Adrien et Mme Noémie AUGER	A Lassalle
Mr CASTETS Mikael et Mme DALES Elodie	Au Village
Mr VIRO Cédric et Mme LAFITTE Leslie	Au Village
Mr OCAÑA Michel et Mme PERCHEY Lydia	A Cantiran
Mr et Mme DIEU	A Cantiran
Mr et Mme BAILLON J. Marc	A Cantiran
Mr et Mme FERRANTE Francis	A Cantiran
Mme PEÑA MARCOS Silvia	A Cantiran
Mr et Mme BOURDEREAU Yannick	Au Loc
Mme PASTOR Suzanne	Au Village
Mr et Mme BOUSSES Jeremy et Claudia	A Lagors
Mr DAUPHIN Christophe et Mme DESJARDIN Catherine	Chemin BOURGELA

Trois recettes pour les gourmands

Recettes oubliées

Trois recettes proposés par Marie Dular de
L'association « les papillons jaunes »

Confiture de potiron à l'orange

Ingrédients

- 🍴 5 kg de potiron
- 🍴 2 oranges
- 🍴 1,500 kg de sucre
- 🍴 3 verres d'eau

Recette

- 🍴 Eplucher et couper le potiron en cubes.
- 🍴 Faire un sirop avec le sucre l'eau et le cuire au « petit boulé », y verser le potiron, cuire pendant une heure.
- 🍴 Ajouter le zeste râpé et le jus d'orange, cuire encore 30 minutes!



Recette de la confiture au potiron du livre « confiture à l'ancienne » de Suzanne Fonteneau

Gâteau de pommes de terre.

Ingrédients

- 🍴 250 gr de pommes de terre cuites à l'eau
- 🍴 250 gr de sucre
- 🍴 4 œufs (jaunes séparés)
- 🍴 90 gr de beurre
- 🍴 1 cs de crème fraîche
- 🍴 100gr d'amandes effilées et 10 gr de poudre

Recette








- 🍴 Ecraser les pommes de terre à la fourchette
- 🍴 ajouter le beurre, les jaunes d'œufs, les amandes
- 🍴 bien travailler le tout au batteur
- 🍴 incorporer les blancs en neige
- 🍴 Cuire au four à 160° pendant 30 mn









Recette du gâteau aux pommes de terre du livre « les desserts oubliés » de Nicole Thépaut

Volaille à la sauce « dodine »

Ingrédients

-  1 volaille: poulet, oie, canard, pintade.....
-  3 œufs durs (seulement les jaunes)
-  50 gr de beurre
-  6 foies de volaille
-  Persil, gingembre
-  1 Tranche de pain de mie par convive!
-  citron

Recette

-  Rôtir la volaille et faire revenir les foies dans du beurre chaud
-  broyer ensemble au mixer les jaunes d'œuf et les foies
-  ajouter un filet de citron
-  saler, poivrer, ajouter le gingembre et le persil haché, bien mélanger
-  Rajouter du jus de rôti si besoin pour obtenir un mélange facile à tartiner sur la tranche de pain de mie
-  Découper la volaille et disposer ces tartines autour du plat de service.

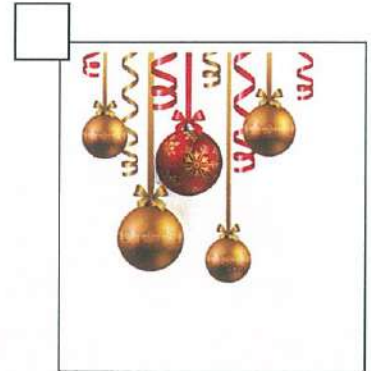
Recette de la volaille « à la sauce dodine » extraite du livre: « recettes médiévales » de Mathilde Brunel

« Pour savourer comme il convient un bon dîner, il faut n'avoir ni projets méchants, ni remords. Voilà pourquoi le vrai gourmand ne peut être qu'un honnête homme. »

Léon Abric

MD (Marie Dular)

*Le conseil municipal de Caupenne vous
souhaite de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année*



*Elaboration par le conseil municipal et plus particulièrement rédaction et
mise en pages par la commission information
Beatrice Marchandise, Jean Michel Laborde, Nathalie Di Giusto, Josiane
Caupenne, Jean Michel Lassis*

Prochaine parution juillet 2016

*Les articles seront à déposer auprès des responsables avant
Mi-juin 2016*

MAIRIE

Accueil Général

Adresse

Le Village
32110 Caupenne-d'Armagnac

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h00 à 18h00
Mercredi : 14h00 à 16h00

Contacts

Téléphone : 05 62 09 02 81
Télécopie : 0 5 62 69 08 54
Courriel : mairie.caupenne-armagnac@wanadoo.fr